

Deuxième séance de la séance ordinaire du 8 décembre 2015

À la deuxième séance de la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois du 8 décembre 2015 tenue le 21 décembre 2015, à 19 h 45, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2015-12-420 Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Madame Rita Fortier  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la présente séance soit ouverte.

#### **2015-12-421 Salaires des employés pour l'année 2016**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil municipal autorise les augmentations de salaires, pour l'année 2016, des employés sans contrat de travail tel que discuté en table de travail.

#### **2015-12-422 Signature du contrat de travail de la directrice générale & secrétaire-trésorière**

---

Il est proposé par Madame Rita Fortier  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise le maire, M. Yvan Goyette, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail intervenu avec la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mme Guylaine Blais.

#### **2015-12-423 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats No 365-2010 afin de modifier les conditions d'exigence d'un certificat d'implantation.**

---

La conseillère Madame Julie Demers donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats No 365-2010 afin de modifier les conditions d'exigence d'un certificat d'implantation.

**2015-12-424          Adoption du projet de règlement #427-2016  
modifiant le règlement sur les permis et  
certificats No 365-2010 afin de modifier les  
conditions d'exigence d'un certificat  
d'implantation.**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement sur les permis et certificats No 365-2010 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois adopte le projet de règlement suivant: **RÈGLEMENT NO 427-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 365-2010 AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'EXIGENCE D'UN CERTIFICAT D'IMPLANTATION** dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE lesdits projets de règlements soient soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou un conseiller le 12 janvier 2016, à 19 H 00, au 35, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois.

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice générale & Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

**2015-12-425          Adoption du projet de règlement #425-2016  
modifiant le plan d'urbanisme no 362-2010  
afin de modifier les limites du périmètre  
urbain**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme No 362-2010 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois adopte le projet de règlement suivant : **RÈGLEMENT No 425-2016 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 362-2010 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN** dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement est soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par la maire ou un conseiller le 12 janvier 2016, à 19 H 00, au 35, Route de l'église, Notre-Dame-des-Bois.

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice générale & Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

**2015-12-426      Avis de motion – Règlement autorisant le passage des motoneiges dans le 2<sup>e</sup> rang**

---

Le conseiller Monsieur Raymond Goyette donne avis de motion qu'un règlement autorisant le passage des motoneiges dans le 2<sup>e</sup> rang sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**2015-12-427      Ajournement de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

Que la séance soit ajournée quelques minutes.

**2015-12-428      Reprise de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

Que la séance reprenne.

**2015-12-429      Engagement d'une secrétaire auxiliaire**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil retient les services de Mme Brenda Grenier comme secrétaire auxiliaire. Mme Grenier entrera en fonction dès que possible en janvier 2016.

**2015-12-430      Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la présente séance soit levée.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière

(Il est 20h40)